

214C2692
FR0010626028-DIV32

22 décembre 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

QIAGEN MARSEILLE

(Alternext)

Le 22 décembre 2014 ont été annoncées¹ les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société Qiagen NV envisage de déposer visant les titres de la société QIAGEN MARSEILLE².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres QIAGEN MARSEILLE sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 22 décembre 2014 par la société QIAGEN MARSEILLE.

² Société anciennement dénommée IPSOGEN.